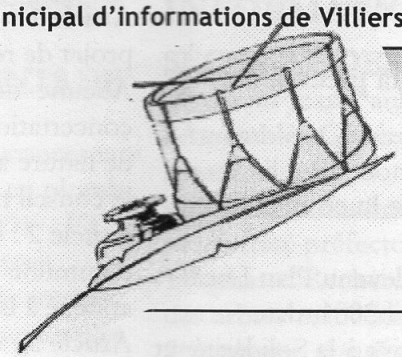


# Le «Plume=Tambour»

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Avril 2006

N° 35



## *Le mot du maire*

La construction de l'école avance. Tout aurait dû être terminé à la mi-avril, nous aurons probablement un mois de retard à cause des problèmes de menuiserie. Les élèves ne peuvent donc pas emménager dans les nouveaux locaux après les vacances de printemps, ils devront attendre la rentrée de septembre.

Autre sujet de préoccupation, vous avez pu remarquer que les travaux d'enfouissement des lignes autour de l'église étaient arrêtés. Cela est dû d'une part à France Telecom qui est en retard sur son planning et d'autre part nous n'arrivons pas à nous faire livrer les nouveaux supports pour l'éclairage public.

Le PLU approche de son terme, il y a cependant quelques difficultés, des personnes qui étaient d'accord oralement sur le plan que nous proposions ont maintenant quelques réticences à l'accepter officiellement

Le budget a été voté sans augmentation de notre part. Une petite augmentation aurait bien facilité la réalisation de quelques travaux mais nous n'avons pas voulu alourdir le poids d'impôts que certains trouvent déjà élevé.

Enfin l'installation d'une gogotte dans notre village est différée, vous verrez plus loin dans ce numéro les explications de ce retard.

Alain Champion

## Sommaire

1 Le mot du maire
2 Conseil municipal du 17 février 2006
4 Conseil municipal du 30 mars 2006
5 La gogotte se transformer en remorque
6 Conseil municipal du 7 avril 2006. Minitennis
7 Villiers en fête. Notre école. Avril et tennis
8 Carnet, Agenda

**Directeur de la publication :** Alain Champion, maire
**Rédacteur en chef :** Jean-Paul Clément
**Comité de rédaction :** André Orts, Philippe Esclangon, Corinne André, Roger Magert, Andrée Combe, Francine Magert, Blanche Quilain
**Mise en page :** Philippe Esclangon
**Tirage** : mairie de Villiers-sous-Grez

# *Compte rendu du conseil municipal du 17 février 2006*

**Présents** : Alain CHAMPION, Maire;
Jean LEPAGE, André ORTS, Jean-Paul CLÉMENT, Adjoints; Didier VIRATEL, Philippe ESCLANGON, Gérard COLAS, Liliane VIRON, Anne-Marie THIBAUT, Laurent MAYOUD, Corinne ANDRE, et Roger MAGERT, Conseillers municipaux.
**Secrétaire** : Jean LEPAGE
**Approbation du procès verbal de la précédente réunion du 6 Janvier 2006**

## DÉLIBERATIONS

**Arrêt du projet de PLU et bilan de la concertation**

Exposé du maire
Le Plan d'Occupation des Sols est devenu Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis le 1er avril 2001, date d'entrée en application de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (loi SRU) du 13 décembre 2000.
M. le Maire informe par ailleurs le conseil municipal des conditions dans lesquelles la révision a été élaborée. Il explique à quelle étape de la procédure se situe le projet de révision et présente le dossier.
Il informe par ailleurs, le Conseil Municipal, des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, en application de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, tout au long de la procédure de révision.
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-9, L300-2 et R123-18
Vu la délibération en date du 27 mars 1986 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols
Vu la délibération en date du 27 mai 2002 ayant prescrit la révision du document d'urbanisme.
Vu le bilan des concertations présenté par le Maire, concertations effectuées conformément aux dispositions définies lors de la mise en œuvre de la révision. (information dans le journal municipal, réunions publiques et mise à disposition des documents de travail aux heures d'ouverture de la mairie).
Vu le débat au sein du conseil municipal sur le projet de PLU en date du 9 février 2004
Vu le projet de révision de POS transformé en PLU, notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire**

- Considérant que les personnes qui se sont exprimées lors de la concertation, et principalement lors des 2 réunions publiques, n'étaient pas de nature à remettre en question le projet de Plan Local d'Urbanisme.
- Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, un débat a eu lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
- Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à la révision et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide**

Article 1 : de faire le bilan de la concertation sur le projet de révision du POS transformé en PLU
Aucune des observations émises tout au long de la concertation et lors des deux réunions publiques n'étant de nature à remettre en cause les orientations retenues, le conseil municipal considère ce bilan favorable.
Article 2 : d'arrêter le projet de révision du PLU de la commune de VILLIERS SOUS GREZ, tel qu'il est annexé à la présente.
Article 3 : de soumettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision
- aux services de l'Etat (DDE, DDAF, DIREN, Inspection Académique)
- aux autres personnes publiques ayant demandé à être associées sur le projet du PLU (aux Président du Conseil Général, du Conseil Régional, du SIEP de Fontainebleau, du PNR du Gâtinais, de la Chambre de Métiers, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture)
- aux autres personnes publiques ayant demandé à être consultées sur le projet du PLU (Autoroutes Paris Rhin Rhône, SI d'Electrification, Communes de Bourron-Marlotte, de Recloses, de La Chapelle la Reine, d'Ury).

La présente délibération annexée de trois exemplaires du projet de PLU arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Fontainebleau.
Conformément au dernier alinéa de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de révision, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.
Conformément à l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Vu la loi n°92-3 du 03 janvier 1992 sur l'Eau,
Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L2224-10 du code général des collectivités locales ;
Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L123-3-1 et R123-11 ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mai 2005 proposant le plan de zonage d'assainissement,
Vu l'arrêté municipal du 31 octobre 2005 soumettant le plan de zonage de l'assainissement du commissaire enquêteur ;

Le conseil Municipal, sur approbation de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Gérard JOUBERT, vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le plan de zonage d'assainissement tel qu'il lui est présenté et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.

## DEVIS REPRISE DES BRANCHEMENTS DE PLOMB

Après l'avis d'appel public à la concurrence concernant le remplacement de 36 branchements d'eau en plomb (dans la partie où sont enfouies les lignes EDF - PTT avant la remise en état de la chaussée) le conseil accepte la proposition de la CISE TP pour la somme de 66 167,50€ HT soit 79 136,33€TTC qui sera réglée sur le BP 2006 du service de l'eau.

## CONTRAT TRIENNAL

Après négociation avec les entreprises les moins disantes suivant l'appel infructueux, la Société VETRA est retenue pour la réalisation de la 1ère tranche des travaux : montant 23 750€HT soit 28405€ TTC

## ECHANGE Commune/LEGRAS

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les formalités concernant l'échange entre la Commune de Villiers-sous-Grez et Madame Nadine LEGRAS signé, chez Me GRESSIER Notaire à La Chapelle la Reine, le Novembre 2005, sont terminées.
Les frais d'acte concernant cet échange s'élèvent à la somme de 290,94€. Cette somme sera à régler à l'article 2111 du budget primitif 2006. Le conseil municipal autorise le paiement de cette somme.

## MEMORIAL DEPARTEMENTAL

Le Conseil, après lecture par Monsieur le Maire, de la lettre du comité du Mémorial d'Afrique du Nord de Seine et Marne, demandant une participation financière pour ériger un Mémorial départemental à MELUN à la mémoire des 179 Seine et Marnais morts pour la France, lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et Tunisie, vote à l'unanimité une subvention de 100€.
Cette somme sera réglée sur l'article 6574 du BP 2006.

## SCAPA (fourrière)

Le Conseil accepte à l'unanimité de renouveler le contrat de la SCAPA pour un montant de 0,58€HT par an et par habitant, soit : 447.76€

## MULTISERVICE

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la rencontre avec Gérard COLAS et Katherine MOUSSAUD. Elle nous propose un projet de SCIC (.....) en vue de créer un commerce multiservice à Villiers-sous-Grez.
Compte tenu des résultats de l'enquête à laquelle il a été procédé en 2004 et qui a démontré l'intérêt des habitants de Villiers-sous-Grez pour un tel projet, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appuyer ce projet et d'exercer son droit de préemption urbain (DPU) dès qu'un local ou terrain adéquat serait mis en vente.

# INFORMATIONS

## SÉCURITÉ DES BOIS

Monsieur Jean-Paul CLEMENT rend compte de l'Assemblée Générale de Sauvebois au cours de laquelle il a été, notamment, décidé une action de sécurisation des bois situés sur les 5 communes visées par l'arrêté préfectoral de DUP.
1ère phase : Recherche par les adhérents de Sauvebois des arbres menaçants les routes et les chemins
2ème phase : signalisation aux Maires concernés
3ème phase : le Maire concerné enjoint aux propriétaires de la ou des parcelles d'élaguer ou d'abattre les arbres dangereux,
4ème phase : Si le propriétaire n'obtempère pas il est proposé par SAUVEBOIS au maire concerné de charger SAUVEBOIS de procéder aux travaux nécessaires.
5ème phase : Sauvebois prend une assurance complémentaire et ses adhérents se chargent de l'élagage et de l'abattage en laissant le bois sur la parcelle, en prenant des photos avant et après le travail.

## GRIPPE AVIAIRE

En raison de l'extension de la grippe aviaire dans les pays européens, le Maire attire l'attention des conseillers sur les précautions à prendre et sur la circulaire préfectorale demandant aux propriétaires de volatiles de les maintenir à l'intérieur de bâtiments fermés et de se faire recenser à la mairie.

## EGLISE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a, avec les adjoints, rencontré Monsieur MOULIN Architecte en Chef des Monuments Historiques concernant les projets de restauration de l'église et d'aménagement des abords.
Un contrat rural pourrait être mis en place pour commencer ce programme. Une réunion est prévue en mars avec les services du Conseil Général et Régional.
D'autre part, suite à la demande qu'on lui a formulée Monsieur MOULIN nous informe que notre installation contre la foudre est amplement suffisante, en conséquence le conseil rejette le dossier de la Sté BCM.

## AMICALE

Monsieur MAGERT demande que soient installés des panneaux d'affichage réservés aux associations à côté des panneaux officiels.

# *Compte rendu du Conseil municipal du 30 mars 2006*

**Présents** : Alain CHAMPION, Maire, Jean LEPAGE, Jean-Paul CLEMENT, Adjoints, Didier VIRATEL, Gérard COLAS, Laurent MAYOUD, Corinne ANDRE, et Roger MAGERT, conseillers municipaux.
**Absents excusés** : André ORTS pouvoir à Jean-Paul CLEMENT, Philippe ESCLANGON pouvoir à Alain CHAMPION, Liliane VIRON pouvoir à Jean LEPAGE et Anne-marie THIBAUT.
**Secrétaire** : Jean LEPAGE
**Approbation du procès verbal de la précédente réunion du 17 Février 2006**

## DÉLIBERATIONS

### COMPTES DE GESTIONS 2005 :

Le conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de La Chapelle la Reine, de la Commune, d'eau et d'assainissement de l'année 2005.

### COMPTE ADMINISTRATIF-COMMUNE

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean LEPAGE 1er Adjoint, approuve à l'unanimité le compte administratif 2005 :

**Section de Fonctionnement** :
Dépenses : 384 621,84€
Recettes : 391 974,02€ (excédent 2005 : 7352,18€)
Produit antérieur 2004 : 139801,13€
Résultat excédentaire de : 147 153,31€

**Section d'Investissement** :
Dépenses : 17839,13€
Recettes : 37899,42€ (excédent 2005 : 20060,29€)
Déficit antérieur 2004 : 27046,74€
Résultat déficitaire de : 6986,45€
D'OÙ RÉSULTAT DE CLOTURE DE : 140166,86€

AFFECTATION DE RESULTAT– COMMUNE
Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- En investissement (compte 1068) : 6986,45€ pour combler le déficit d'investissement.
- En fonctionnement (compte 002) : 140166,86€ d'excédent antérieur reporté.

### COMPTE ADMINISTRATIF-ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean LEPAGE 1er Adjoint, approuve à l'unanimité le compte administratif 2005 :

**Section de Fonctionnement**
Dépenses : 52935,59€
Recettes : 48090,86€ (déficit 2005 : 4844,73€)
Produit antérieur : 66759,71€
Résultat excédentaire de : 61914,98€

**Section d'investissement**
Dépenses : 756,20€
Recettes ; 5122,00€ (excédent 2005 : 4365,80€)
Produit antérieur : 6565,41€
Résultat excédentaire de : 10931,21€
D'OÙ RESULTAT DE CLOTURE DE : 72846,19€

AFFECTATION DE RESULTAT-ASSAINISSEMENT
Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- En exploitation (compte 002) 61914,99€ d'excédent antérieur reporté.
- En investissement (compte 001) 10931,21€ d'excédent antérieur reporté.

### COMPTE ADMINISTRATIF-EAU

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean LEPAGE 1er Adjoint, approuve à l'unanimité le compte administratif :

**Section de fonctionnement** :
Dépenses : 16001,83€
Recettes : 14363,13€ (déficit 2005 : 1638,70€)
Produit antérieur 2004 : 48858,56€
Résultat excédentaire de : 47219,86€

**Section d'investissement** :
Dépenses : 8426,92€
Recettes : 6914,36€ (déficit 2005 : 1512,56€)
Produit antérieur : 606,50€
Résultat déficitaire de : 906,06€
D'OÙ RESULTAT DE CLOTURE DE : 46313,80€

AFFECTATION DE RÉSULTAT-EAU
Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- En investissement (compte 1068) : 906,06€ pour combler le déficit d'investissement.
- En fonctionnement (compte 002) : 46313,80€ d'excédent antérieur reporté.

### CONVENTION ENTRE ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES ET LA COMMUNE

Le Maire présente au conseil le projet de convention entre la Commune de Villiers-sous-Grez et Monsieur Jacques MOULIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, convention concernant le mise en place d'un contrat rural en vue d'une première tranche de travaux de rénovation de l'Eglise. A l'unanimité le conseil approuve cette convention et donne pouvoir au Maire de la signer.

**DEVIS BORNHAUSER** :
Le Maire présente un devis des Ets BORNHAUSER MOLINARI concernant le remplacement d'un projecteur vétuste sur le terrain de boules, pour un montant de 221,32€TTC ; Ce devis est accepté à l'unanimité.

**VENTE COMMUNE/M. OERLEMANS**
Le Maire fait part de la demande de M. OERLEMANS concernant l'acquisition éventuelle d'une petite partie du jardin de la maison communale jouxtant sa propriété (environ 25m2) ;
Le Conseil donne son accord au prix de 100€ le m2. Tous les frais de géomètre et de transaction seront à la charge de l'acquéreur et également l'édification d'un mur de clôture remplaçant celui existant avec une finition enduit gratté blanc exécuté en conformité au DTU par une entreprise qualifiée Qualibat et qu'il soit déposé une déclaration de travaux en mairie.

**PNR**
Vu la délibération municipale pour l'adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du parc Naturel Régional du Gâtinais Français,
Vu l'arrêté n°99.PREF.DCL/258 du 18 Juin 1999 portant création du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du parc Naturel Régional du Gâtinais Français,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2224-8 relatif à la prise en charge par les communes des dépenses de contrôle de l'assainissement non collectif, et facultativement de leur entretien,
Vu la délibération du 23 février 2006 du comité Syndical du parc décidant , à la majorité de plus de deux tiers de ses membres, de modifier l'article 4 des statuts du Syndicat relatif à l'objet de celui-ci par l'ajout de la compétence à caractère optionnel « service public d'assainissement non collectif (SPANC) » et de modifier en conséquence l'article 9 des mêmes statuts relatif à la composition au fonctionnement et au rôle du Comité Syndical,
Vu l'arrêté n°2006.PREF/DRCL/0132 du 23 mars 2006 portant modification des articles 4 et 9 des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français relatifs respectivement à l'objet du Syndicat et à la composition, au fonctionnement et au rôle du Comité Syndical,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de transférer la compétence « assainissement non collectif » au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français.

**INFORMATIONS**
Le Maire fait part aux conseillers de l'entrevue qu'il a eue avec les adjoints concernant le devenir de la poste avec Madame MILLIER Receveuse Principale de la Chapelle la Reine.
Il en ressort que si nous voulons conserver un point poste à Villiers-sous-Grez, nous serons dans l'obligation de créer une agence postale communale.
Les conseillers souhaitent :
- rencontrer un responsable de la Poste à une réunion du conseil pour connaître les attributions qui seraient confiées à l'agent communal responsable de cette agence.
- que les clients puissent recevoir les mêmes services que dans un bureau de poste normal.

## La gogote a failli se transformer en remorque !

M. le Maire nous avait annoncé dans le précédent Plume-Tambour l'arrivée d'une gogote destinée à orner une place de notre village.
Il s'est donc présenté à la carrière avec sa remorque pour en prendre livraison. Le carrier avait annoncé une masse de 3 à 4 tonnes mais lorsqu'il a voulu charger la gogote avec sa grue, le câble, résistant à 8 tonnes, s'est cassé. La masse réelle a alors été évaluée à 10 tonnes.

De façon rétrospective, notre Maire a eu très chaud , en effet il a imaginé que si le câble de la grue avait été un peu plus solide, ce sont les roues de sa remorque qui auraient fait le « grand écart » sous la charge.

Alors on aurait pu mettre la remorque au lieu de la gogotte en décoration dans le village !
En attendant, le carrier cherche un plus petit caillou à nous donner.

P.E.

# *Compte rendu du Conseil du 7 avril 2006*

**Présents** : Alain CHAMPION, Maire, Jean LEPAGE, Jean-Paul CLEMENT, André ORTS Adjoints, Didier VIRATEL, Philippe ESCLANGON, Gérard COLAS, Liliane VIRON, Corinne ANDRE, et Roger MAGERT, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Anne-marie THIBAUT et Laurent MAYOUD

**Secrétaire** : André ORTS

**Approbation du procès verbal de la précédente réunion du 30 Mars 2006**

## DÉLIBERATIONS

### VOTE DES 4 TAXES

Monsieur le Maire présente le tableau des 4 taxes, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les mêmes taux que l'année 2005, c'est-à-dire :

| TAXE | BASE D'IMPOSITION | TAUX | PRODUIT FISCAL |
|---|---|---|---|
| Habitation | 1 081 000 | 7,19 | 77 724 |
| Foncier bâti | 719 000 | 13,50 | 97 187 |
| Foncier non bâti | 20 900 | 41,00 | 8 569 |
| Taxe Professionnelle | 502 400 | 8,00 | 40 192 |
| PRODUIT ATTENDU | | | 223 672 |

### BUDGET PRIMITIF 2006 – COMMUNE

Le Maire présente au conseil municipal, le budget primitif 2006 qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement Dépenses : 524 994,86€
Recettes : 524 994,86€

Section d'Investissement Dépenses : 215 670,40€
Recettes : 215 670,40€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2006.

### BUDGET PRIMITIF 2006 – EAU

Le Maire présente au conseil municipal, le budget primitif 2006 qui se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement Dépenses : 60 313,80€
Recettes : 60 313,80€

Section d'Investissement Dépenses : 80 906,06€
Recettes : 80 906,06€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2006.

### BUDGET PRIMITIF 2006 – ASSAINISSEMENT

Le Maire présente au conseil municipal, le budget primitif 2006 qui se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement Dépenses : 75 914,98€
Recettes : 75 914,98€

Section d'Investissement Dépenses : 85 000€
Recettes : 85 000€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2006.

## MINI-TENNIS

Dans le cadre de "Villiers en fête", le Tennis Club de Villiers-sous-Grez accueillera les enfants de l'école le mercredi 3 mai à partir de 14 heures, pour une initiation au mini-tennis.

Les enfants de la grande section de maternelle sont bien entendu, concernés par cette activité.

Les parents intéressés pourront amener leurs enfants au tennis à partir de 14 heures.

Un goûter sera servi à 16 heures 30.

Venez nombreux participer à cette petite fête.

Pierre Champion.

# VILLIERS EN FÊTE

Comme chaque année quelques réjouissances se préparent pour la première semaine de mai.

**Dimanche** 30 avril verra se dérouler le vide grenier sur le Larry, avec un stand offrant boissons et sandwichs.
Renseignements au 01 64 24 29 06.

**Lundi** 1er mai, la course cycliste organisée par l'US Métro sera un peu envahissante mais nous comptons comme d'habitude sur la civilité des Villarons. Stand moules-frites

**Mercredi** 3 sera consacré aux enfants avec un pique-nique à 12h30 devant le terrain de tennis suivi d'une initiation au tennis de 14 à 16h.

**Jeudi** 4 aura lieu la promenade traditionnelle des aînés où la convivialité l'emporte sur le côté sportif. Rendez-vous à 14h devant le foyer

**Samedi** 6 à 20h30, le Coq chantant nous a préparé une soirée Caraïbe avec des danseuses qui se produiront pendant le repas.

**Dimanche** 7 à 20h30 une soirée loto réunira les accros des jeux. Nombreux lots : 2 VTT, appareil photo numérique, piscine, salon de jardin, panier garni. Un carton gratuit sera offert à chaque famille qui s'inscrira par avance au : 01 64 24 29 06.
Au-delà de cette semaine notre église abritera un concert le 19 mai et une pièce de théâtre de la troupe de Montigny sera présentée le 17 juin.

**Notre école le 9 avril**



## AVRIL ET TENNIS

Avec le 1er avril, une nouvelle saison commence au Tennis Club de Villiers-sous-Grez. Ce 1er a été consacré au nettoyage de printemps, occasion donnée aux membres de se rencontrer et de partager un petit effort de remise en état, avant le traditionnel pique-nique. Un grand merci à tous ceux qui sont venus.

Pour tous le court en quick, en parfait état, est disponible, le court n°2 le sera bientôt après un passage au nettoyeur, car pour l'instant trop glissant.

Dès le 4 avril, les jeunes dans le championnat par équipe 15/16 ans ont gagné contre Champagne par 3/0 ; l'équipe composée d'Athur Guillot 15/5, Antonin Leroy 15/5, Kevin Carrère 30/2 et Mathias Guillemin 30/3 devrait réaliser une bonne saison. C'est tout ce que nous leur souhaitons. Prochain match le 26 avril contre Combs la Ville.

Nous attendons que les adultes s'inscrivent ou renouvellent leurs cotisations. Les codes des cartes permettant l'accès aux courts seront changés après Pâques.
Les cotisations sont inchangées 15 € pour les moins de 14 ans, 30 € pour les moins de 18 ans et 60 € pour les autres.

Dans la mesure de leur acceptation, une liste-défit sera affichée sur le court permettant ainsi aux joueurs de se défier, et un tournoi de doubles surprise sera organisé en juin.

Tous à vos raquettes et à bientôt sur les courts.

Pierre Champion.

# CARNET

## Décès

Hermine DAVID institutrice à Villiers de 1943 à 1960
André TONDEUR 20 mars papa de Annie UNION et Katherine MOUSSAUD

## Naissances

Jenyfer RIVIERE 28 janvier
Alexandra OERLEMANS 7 février

## Mariage

Géraldine PETITJEAN et Sébastien TURLEY 24 mars

*Agenda*

**Conseil Municipal** (mairie 5 rue de Larchant, tel 01 64 24 21 03)

| | |
|---|---|
| lundi 8 mai 11h00 | Cérémonie au monument aux morts |

**Pratique**

| | |
|---|---|
| mercredi 26 avril | Collecte sélective |
| mercredi 10 mai | Collecte sélective |
| mardi 16 mai | Ramassage des monstres |
| mercredi 24 mai | Collecte sélective |
| mercredi 7 juin | Collecte sélective |
| mardi 20 juin | Ramassage des monstres |
| mercredi 21 juin | Collecte sélective |

**Récréatif**

| | |
|---|---|
| dimanche 30 avril | Vide grenier avec buvette |
| lundi 1er mai | Course cycliste US Métro |
| mercredi 3 mai 12h30 | Pique-nique enfants puis initiation au tennis |
| jeudi 4 mai 14h | Promenade des Aînés—RV devant le foyer |
| samedi 6 mai 20h30 | Soirée Caraïbe—Le Coq chantant |
| dimanche 7 mai 20h30 | Loto, nombreux lots |
| vendredi 19 mai 20h30 | Concert Proquartet à l'église |
| samedi 17 juin 20h30 | Théâtre : 13 à table |
| 21 juin | Fête de la musique en préparation |

**Transports**

| | |
|---|---|
| mercredi 26 avril 8h50 | marché Nemours |
| mercredi 3 mai 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 4 mai 10h00 | Carrefour Villiers-en-Bière |
| samedi 6 mai 9h40 | marché Nemours |
| mercredi 10 mai 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 11 mai 10h00 | Champion St Pierre |
| mercredi 17 mai 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 18 mai 10h00 | Atac La Chapelle |
| samedi 20 mai 9h40 | marché Nemours |
| mercredi 24 mai 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 25 mai 10h00 | Carrefour Villiers-en-Bière |
| mercredi 31 mai 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 1er juin 10h00 | Atac La Chapelle |
| samedi 3 juin 9h40 | marché Nemours |
| mercredi 7 juin 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 8 juin 10h00 | Champion St Pierre |
| mercredi 14 juin 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 15 juin 10h00 | Atac La Chapelle |
| samedi 17 juin 9h40 | marché Nemours |
| mercredi 21 juin 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 22 juin 10h00 | Carrefour Villiers-en-Bière |
| mercredi 28 juin 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 29 juin 10h00 | Champion St Pierre |

## TRANSPORTS DE LA MAIRIE

**Nemours, marché**
tous les **mercredi**
**départ** "centre" 8h50
**retour** 11h00

**1° et 3° samedi**
**départ** "centre" 9h40.
**retour** 10h50.

**La Chapelle la Reine, Atac**
**1° et 3° jeudi**
**départ** "centre" 10h00.
**retour** 11h15.

**Villiers-en-Bière, Carrefour**
**4° jeudi**
**départ** "centre" 10h00.
**retour** 14h00.

**St Pierre, Champion**
**2° et 5° jeudi**
**départ** "centre" 10h00.
**retour** 11h15.



Bonne nouvelle

Brocante

